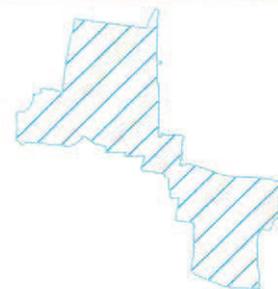




COMMUNE DE THOREY EN PLAINE



PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage Centre bourg

- Révision générale prescrite par délibération du 16 Mars 2012
- Révision générale arrêtée par délibération du 18 septembre 2014
- Révision générale approuvée par délibération du 28 mai 2015

DOSSIER D'APPROBATION

VISA

Date : 03/06/2015

Le Maire,



Le Maire
Silles BRACHOTTE

PIECE N°

4.1

Echelle :

1/2 000

Dernière modification :

20/05/2015

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

3 JUIN 2015

Document réalisé par :



Droit, Développement et ORGANISATION des Territoires
10, rond point de la Nation - 21 000 DIJON
E-mail : dorgat@dorgat.fr - Tél. : 03 80 73 05 90



**COMMUNE DE
THOREY EN PLAINE**



PLAN LOCAL D'URBANISME

**Plan de zonage
Centre bourg**

- Révision générale prescrite par délibération du 16 Mars 2012
- Révision générale arrêtée par délibération du 18 septembre 2014
- Révision générale approuvée par délibération du 28 mai 2015

DOSSIER D'APPROBATION

VISA

Date :

Le Maire,

PIECE N°

4.1

Echelle :

1/2000

Dernière modification :

20/05/2015

Document réalisé par :



Droit, Développement et ORG Association des Territoires
au sein de la Région - 21 000 EIJON
E-mail : dorcat@dorcat.fr - Tél. : 03 80 21 00 00

LEGENDE

ZONES ET SECTEURS AGRICOLES

A Zone agricole

Ac Secteur identifié au titre de l'article R123-11 du Code de l'Urbanisme prenant en compte les installations existantes de gravières

ZONES ET SECTEURS A URBANISER

AU Zone à urbaniser

AUE Zone à urbaniser à caractère économique

ZONES ET SECTEURS URBAINS

U Zone urbanisée

Uc Secteur urbanisé à caractère ancien

Uh Secteur urbanisé mixte à caractère d'habitat collectif

UE Zone urbanisée à caractère économique

ZONES ET SECTEURS NATURELS

N Zone naturelle

NL Secteur naturel à caractère de loisirs

--- Limite de commune

--- Limite de zone PLU

Emplacement réservé

Marge de recul des constructions

SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNOLOGIQUES

Oùduoc de défense Commune (Pipeline à hydrocarbures liquides) + 3 zones de danger de 113m, 144 m et 184 m.

Canalisation de transport de gaz "voisines-Allerey", diamètre 800 + 3 zones de danger de 270m, 355 m et 435 m.

TRAME VERTE ET BLEUE

Report indicatif des emprises identifiées comme des réservoirs ou corridors écologiques figurant au projet de Trame Verte et Bleue de Bourgogne

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PAYSAGES

Élément identifié à protéger au titre de l'article L 123-1-5 7) du Code de l'Urbanisme, soumis à permis de démolir conformément à l'article R-421-26 du même Code.

Clôtures
En application notamment de l'article R421-120) du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal a décidé de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures en limite des voies privées ou publiques sur tout le territoire communal, selon la délibération du 19/09/2008.

D.P.U. : Le droit de préemption urbain s'applique à toutes les catégories de zones urbaines et à urbaniser.

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de la réserve	Destination	Bénéficiaire	Surface approximative m²
1	liaison piétonne	Commune	504
2	Parking ou aménagement de voirie	Commune	359
3	Liaison piétonne et/ou espace vert	Commune	227
4	Liaison piétonne	Commune	255
5	Création d'une desserte agricole	Commune	1511
6	Liaison piétonne et/ou espace vert	Commune	570
7	Aménagement de voirie et/ou espace vert	Commune	48
8	Liaison piétonne	Commune	1750

